



Grenoble le 14 janvier 2019

CAPA PsyEN: Déclaration liminaire

La forte participation aux dernières élections professionnelles dans notre corps, et les résultats qui donnent une large majorité au SNES-FSU et au SNUipp-FSU, ont montré l'attachement de nos collègues au corps unique des psychologues de l'éducation nationale et aux valeurs défendues par la FSU.

Les mesures prises par ce gouvernement sont de plus en plus impopulaires, dans le déni du dialogue social, et provoquent un vif mécontentement de la population. C'est aussi le cas dans l'éducation nationale, les effets inégalitaires des réformes Blanquer sont maintenant criants et les lycéens, étudiants, et parents en mesure les enjeux.

Alors que la Loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" donne de nouvelles compétences aux régions en matière d'information sur les métiers et les formations, et les mandate pour intervenir en particulier auprès des lycées (les 54h) à compter de ce 1er janvier 2019, nous ne savons toujours pas de quelle manière la région AURA compte le faire, ni à partir de quand cette mise en œuvre sera opérationnelle, or cela risque d'impacter nos interventions dans les EPLE.

Nous souhaitons savoir de quelle manière le rectorat compte positionner les services afin que les PsyEN puissent continuer à exercer leurs missions auprès des élèves et des équipes.

Des associations commencent à revendiquer une place plus importante pour intervenir dans les EPLE, et nous avons constaté avec surprise que le SAIO en faisait la promotion (par exemple l'association « Inspire ») sans qu'une articulation avec les services ait été anticipée (CIO et PsyEN).

Nos collègues voient donc un empiètement sur leurs missions institutionnelles, par des structures qui se prévalent d'une professionnalité qu'elles n'ont pas, sur le champ de l'accompagnement du projet de l'élève (on observe que certains organismes sont tentés d'aller au-delà de la « simple information » de l'écoute...

Nous dénonçons ces tentatives d'externalisation de nos missions quand, à l'interne de l'éducation nationale, il est dans les projets du MEN de créer une certification orientation pour les enseignants avec le risque encore une fois d'un empiètement sur les missions des PsyEN EDO. Le recul drastique des postes au concours externe de PsyEN EDO (55, soient – 32% par rapport à l'année dernière), alors que les sollicitations de terrain, elles, se multiplient, témoigne bien du mépris du MEN pour la fonction.

Autre maltraitance, celle de nos collègues de la DRONISEP qui n'ont encore aucune information concernant leur devenir. Alors que les personnels ne sont toujours pas informés de leur sort, par le décret en date du 04/01/19 l'Etat a fixé les modalités de compensation financière attribuée aux régions pour les charges de fonctionnement et d'investissement accompagnant le transfert de 200ETP. Le MEN a annoncé que seuls 95 ETP seraient conservés par l'EN. Que deviendront les autres ? Quand le MEN compte-t-il

clairement informer les collègues ? Cette situation est très anxiogène pour eux. Nous demandons donc des éclaircissements concernant l'évolution de la mission d'information dévolue jusqu'à présent à l'Etat, tant pour les élèves que pour les personnels ? Quid des publications de l'ONISEP ? Quid de l'information régionale, quelles conséquences pour la diffusion des brochures, quid du cadrage national prévu par la loi ?

En ligne de mire, le rapport Mons/Charvet doit faire des propositions sur la collaboration Etat/Région, la redéfinition de la carte des CIO, l'évolution de l'ONISEP, les expérimentations régionales au cours du premier trimestre 2019. La région AURA se portera-t-elle volontaire pour proposer une expérimentation sur le champ de l'orientation ?

Concernant le 1er degré, force est de constater que la charge de travail au quotidien est de plus en plus lourde, les conditions d'exercice sont insatisfaisantes et très disparates selon les communes (locaux, outils informatiques, moyens financiers...). Nous souhaitons que le Rectorat trouve le moyen de permettre à tous les PsyEN EDA d'exercer dans des conditions matérielles satisfaisantes et équitables.

La gestion des remplacements n'est pas satisfaisante, nous demandons qu'un pôle de remplaçant e s titulaire soit créé pour suppléer aux arrêts maladie, congés maternité, postes vacants...

Cela suppose un nombre de places au concours suffisant, et un nombre d'entrants dans l'académie également suffisant.

Nous demandons que des actions de formation continue de qualité nous soient également proposées !

Pour favoriser le travail entre PsyEN des 1er et 2nd degré, nous demandons également qu'un temps institutionnel soit instauré pour permettre aux PsyEN EDA et EDO de se réunir et d'échanger de manière régulière par bassin. Le CIO pourrait à ce titre constituer le lieu d'accueil naturel et idéal pour ce travail. Cependant, il sera nécessaire de prévoir les remboursements de frais de déplacement, à une époque où le Rectorat semble tout faire pour limiter ces remboursements, sans tenir compte de la spécificité -là encore- des PsyEN, qui sont des personnels itinérants.

L'indemnisation des déplacements demeure insuffisante et nécessite une démarche compliquée.

La mise en œuvre de la première année du corps unique des psychologues a été difficile, avec un manque de communication de l'administration sur les changements liés à la création dudit nouveau corps, notamment pour le mouvement... Sans compter des délais de préparation beaucoup trop courts, voire inexistant, pour que les représentants du personnel puissent correctement préparer les CAPA. Nous émettons le vœu qu'il en soit tout autrement pour cette année 2019 qui commence.

Les élu.e.s CAPA PsyEN/ DCIO de la FSU

Franck Celle

Marion De Saint Jean

Frédérique Pénavaire

Catherine Vézin